

Urgence verglas

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 76, printemps 1998

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/17075ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (1998). Urgence verglas. *Continuité*, (76), 60–62.

Urgence verglas

L'année 1998 s'est amorcée sous le signe de l'inattendu, voire de l'urgence. Étions-nous prêts? Le patrimoine constitue-t-il un enjeu réel au regard des mesures d'urgence?



La fin de la période des fêtes nous réserve habituellement peu de surprises. Nombreux sommes-nous, après cette période trépidante, à espérer le retour d'un janvier casanier. Dame nature nous réservait cette année un cadeau de son cru: quatre jours successifs et intensifs de verglas dont les conséquences allaient perturber la vie de milliers de personnes. Il n'y a pas lieu de faire ici le bilan des pannes d'électricité, des performances d'Hydro-Québec ou des subsides gouvernementaux, mais de mettre en perspective les mesures d'urgence et le patrimoine, une fois la crise traversée.

Les municipalités, secouées par le récent drame du *À Montréal, une forêt urbaine dévastée par le verglas.*

Photo: Pierre Malo

Saguenay, ont commencé à produire leur plan d'urgence. Pour plusieurs, cet exercice devait demeurer théorique. Le verglas a réussi à gifler certaines conceptions erronées et à implanter la certitude de l'absolue nécessité de tels plans d'urgence. Le patrimoine n'est toutefois pas encore intégré à cet impératif. À l'usage, il ne s'est pas avéré être une composante tangible des plans d'urgence, qui mettent l'accent avant tout, pour des raisons évidentes, sur les personnes et sur les biens. Le degré de raffinement ne va pas, à l'heure actuelle, jusqu'à l'élaboration de procédures structurées pour protéger et évaluer l'impact d'un sinistre sur les biens patrimoniaux. Un examen de la situation s'impose!

La petite école jaune de Deux-Montagnes

Au 1304, chemin d'Oka à Deux-Montagnes, la petite école jaune est un exemple rare et intègre d'école de campagne de grande dimension, puisqu'elle comporte deux salles de classe et deux chambres d'institutrice. Propriété de la Commission scolaire des Patriotes, elle a été pendant plusieurs années laissée sans entretien, utilisée comme entrepôt et abandonnée aux attaques répétées des vandales.

La Société d'histoire régionale de Deux-Montagnes, qui s'occupe depuis 1961 de promouvoir la richesse historique

et la diversité du patrimoine de l'ancien comté de Deux-Montagnes, a demandé l'appui du Conseil des monuments et sites du Québec dans sa démarche de sauvegarde. Sur ces entrefaites, l'administration municipale, sensibilisée à la conservation de la petite école, a entrepris la procédure afin de la citer comme monument historique, en vertu de la Loi sur les biens culturels. La citation a pris effet au début du mois de mars. De plus, la Ville a manifesté la volonté d'acquérir le bâtiment et de le mettre en valeur.



Le Conseil des monuments et sites du Québec a félicité la municipalité en décembre 1997 pour son initiative et son intérêt dans ce dossier.

La petite école jaune à Deux-Montagnes.

Photo: Lyne St-Jacques, Société d'histoire régionale de Deux-Montagnes

La maison Tétro-Ducharme

Située au 371, rue Richelieu à Saint-Marc-sur-Richelieu, la maison Tétro-Ducharme est une maison de pierre d'esprit français. Elle aurait été construite entre 1740 et 1750, selon la Société d'histoire de Cournoyer. Les propriétaires actuels, après avoir fait construire une nouvelle maison et délaissé la maison ancestrale, ont fait une demande d'autorisation de démolition qu'ils ont obtenue.

Devant cette menace imminente, la Société d'histoire de Cournoyer a entrepris une démarche de sensibilisation des élus en poste. Du même souffle, elle a également interpellé le ministère de la Culture et des Communications, le Conseil de la culture de la Montérégie et le Conseil des monuments et sites du Québec (CMSQ), dans l'espoir de sauver la maison. Parallèlement, des démarches indi-

viduelles de négociation avec les propriétaires ont été entreprises pour l'achat et le déménagement de la maison. Ces démarches sont restées sans résultat.

La ministre de la Culture et des Communications, M^{me} Louise Beaudouin, signait le 1^{er} décembre dernier un avis d'intention de classement pour la maison Tétro-Ducharme. Cet avis a un effet de moratoire sur le permis de démolition. Les auditions de la Commission des biens culturels pour le classement ont eu lieu le 18 février, et plusieurs organismes y ont présenté leur point de vue. La décision sera rendue dans l'année. Le CMSQ demeure attentif à tout développement dans ce dossier, car la menace demeure omniprésente et soulève toute la question de la protection du patrimoine résidentiel en milieu rural. Avons-nous collectivement les moyens de



perdre un patrimoine plus que deux fois centenaire ?

Maison Tétro-Ducharme à Saint-Marc-sur-Richelieu.

Photo : Claudine Déom

La côte des Éboulements : beaucoup plus qu'une route !

Le Conseil des monuments et sites du Québec s'est associé au Regroupement pour la protection de Saint-Joseph-de-la-Rive et des plateaux des Éboulements pour dénoncer le processus de correction de la côte des Éboulements entrepris par le ministère des Transports à la suite de la tragédie de l'automne 1997.

Le CMSQ convient que des modifications doivent être apportées pour améliorer la sécurité routière dans cette côte. Par contre, invoquer l'urgence ne permet pas au gouvernement de faire fi des mesures normales de contrôle des interventions dans des milieux d'une telle sensibilité, ni de négliger les processus

habituels d'évaluation des répercussions sur un paysage d'une aussi grande valeur patrimoniale.

Les premières hypothèses de tracés qui ont été élaborées montrent que le seul problème de voirie a été considéré, sans égard pour les paysages culturels hérités et leur valeur identitaire. La structure des villages, les structures territoriales et les paysages culturels font partie de la culture matérielle de la société au même titre que les maisons anciennes. C'est l'ensemble des relations entre les voies de circulation et le système parcellaire, les bâtiments et la structure géomorphologique du site qui doit être analysé.

En conséquence, le Conseil des monuments et sites du Québec réclame la tenue d'audiences publiques pour permettre aux organismes de défense du patrimoine naturel et culturel de mettre leur expertise à profit. On pourra ainsi bonifier le projet et concilier les interventions que requièrent les exigences de sécurité et la sauvegarde de l'identité du lieu.



Le tracé actuel de la côte des Éboulements.

Photo : Pierre Lahoud

Le Musée de l'Amérique française veut se faire voir

Depuis que le Musée de l'Amérique française a ouvert ses portes en 1983, alors qu'il s'appelait encore le Musée du Séminaire de Québec, il a toujours souffert de sa situation (9, rue de l'Université). Sa façade n'est visible d'aucun endroit où circule le flot de touristes qui déambulent sur la côte de la Fabrique. En guise de solution partielle, on a aménagé une boutique et un espace d'accueil dans l'ancienne banque du 2, côte de la Fabrique, et on a écrit en toutes lettres sur la façade « Musée de l'Amérique française ». Mais il semble que cela ne suffise.

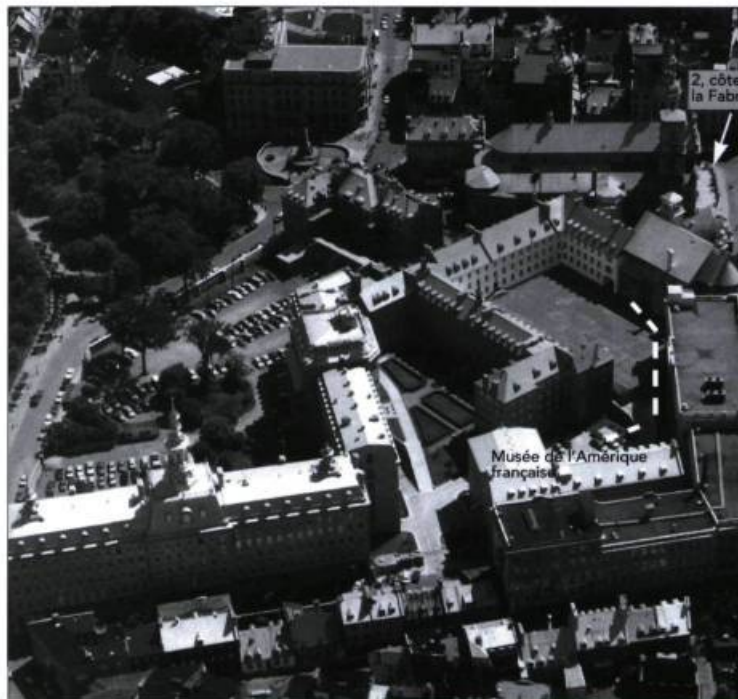
Une solution plus « efficace » a été proposée par le Musée de l'Amérique française à une audience publique, réclamée par la Commission des biens culturels, le 25 février dernier. L'intervention projetée est de taille: faire un couloir d'interprétation, en partie souterrain, qui irait du 2, côte de la Fabrique au 9, rue de l'Université. Il s'agit là d'un parcours complexe. Voici le trajet: le visiteur arrive au 2, côte de la Fabrique, traverse le local, s'engage dans la chapelle qu'il parcourt en diagonale pour accéder à une nouvelle construction située dans la cour du séminaire. Arrivé sur les lieux, ce visiteur emprunte un ascenseur qui l'entraîne sous terre dans un espace à la fois de circulation et d'interprétation. Une fois ce trajet effectué, il ressort à l'extérieur pour pénétrer dans une nouvelle construction accolée au musée et, là, il gravit une volée d'escaliers et effectue enfin sa visite. Pour un survol de l'histoire de l'Amérique française, voilà qui relève davantage d'un parcours initiatique!

Bien que le Conseil des monuments et sites du Québec

considère qu'il est important que le plus grand nombre de personnes puissent visiter le Musée de l'Amérique française, il s'interroge sur l'efficacité réelle de ces aménagements. D'autant plus que le couloir ne poursuit pas sa course jusqu'à l'objectif. De surcroît, à ce moment-ci, certains problèmes ne semblent pas encore résolus, voire abordés, et la solution proposée apparaît prématurée. À titre d'exemples de questions qui exigent des réponses, ne réduit-on pas la chapelle à la simple fonction de couloir? En faisant descendre le visiteur sous terre, ne risque-t-on pas de le désorienter? L'espace d'interprétation sera-t-il climatisé afin d'accueillir les collections du musée? Si c'est le cas, les objets et les œuvres devront subir un traumatisme en passant par l'extérieur. A-t-on consulté le Centre de conservation du Québec sur ce point?

La cour du Séminaire de Québec est un joyau en soi. Un aménagement paysager où, à travers un parcours didactique, le visiteur serait invité à poursuivre son exploration jusqu'au Musée de l'Amérique française pourrait s'avérer une solution envisageable et autrement plus intéressante. Elle aurait comme qualité de favoriser la visite de ce lieu hautement significatif, de permettre au visiteur d'avoir un contact direct avec l'Histoire et, en plus, d'être réversible.

L'espace conventuel du Séminaire de Québec est extrêmement sensible; il faut l'aborder avec tout le respect que nous lui devons. Est-ce que des préoccupations de taux de fréquentation justifient que l'on bouleverse son harmonie? Doit-on sacrifier notre patrimoine collectif au



profit de la « rentabilité à tout prix »? Ne devrait-on pas penser à un autre lieu d'exposition, mieux situé dans la ville, qui permettrait de conserver l'intégrité du Séminaire et qui rendrait accessibles, pour le bénéfice de la majorité, les trésors historiques et artistiques du Séminaire de Québec?

L'entrée côte de la Fabrique et le trajet proposé vers le Musée de l'Amérique française. Le couloir d'interprétation serait construit à l'emplacement des pointillés.

Photo: Pierre Lahoud

Comité Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Diane Archambault-Malouin, historienne de l'art; Jean Belisle, historien de l'art; Denise Caron, historienne; Denis Couillard de l'Espinay, ingénieur; Claudine Déom, historienne de l'architecture; Nathalie Sénécal, historienne de l'architecture; Clément Locat, ingénieur; Yves Bellefleur.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Daniel Arsenaault, archéologue; Clermont Bourget, urbaniste; Jocelyne Cloutier, citoyenne; Bernard S. Gagné, architecte; France Gagnon Pratte, historienne de l'architecture; Pierre Laro-

chelle, professeur en architecture; Michel Lessard, historien; Louis Gagnon, historien de l'art.

POUR INFORMATION:

Hélène Léveillé, agente de liaison Comité APP, région de l'Ouest du Québec.

Tél.: (514) 270-8645

Télé.: (515) 270-8355

Nancy Vaillancourt, agente de liaison Comité APP, région de l'Est du Québec: 82, Grande Allée Ouest, Québec (Québec) G1R 2G6. Tél.: (418) 647-4347 ou 1 800 494-4347

Télé.: (418) 647-6483

cmsq@megaquebec.com